

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. McGIBBON: Le premier ministre nie-t-il que sir Thomas White avait démissionné avant d'agir comme arbitre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'avait pas démissionné comme membre du Parlement, non.

M. McGIBBON: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'était pas ministre des Finances; je l'ai dit tout à l'heure.

M. McGIBBON: Comme membre du Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il était membre du Parlement à l'époque à laquelle je fais allusion.

M. McGIBBON: Et il a démissionné avant d'agir comme arbitre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais je ne ferai pas allusion à aucun ministre des Finances qui n'est pas dans la Chambre; je choisirai un ex-ministre des Finances qui est présent: l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton). Cet honorable député est dans la Chambre.

M. McGIBBON: Répondez à la question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le chef de l'opposition conteste la capacité de M. Moore de faire une enquête concernant le tarif, de peser les témoignages afin de faire un rapport qui guidera le Gouvernement sur ce qui est de l'intérêt du peuple, et il se plaint que M. Moore a déjà été candidat au Parlement.

L'hon. M. CHAPLIN: Et qu'il était un candidat en perspective.

L'hon. M. BENNETT: Un candidat en perspective.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, il était un candidat en perspective. Nous allons le considérer dans les deux rôles, candidat et candidat en perspective. Mais prenons le cas de mon honorable ami de York-Ouest. Au temps où je fais allusion, il n'était ni candidat, ni candidat en perspective, mais membre du Parlement. De plus, il était ministre des Finances. Et il a parcouru le pays d'un bout à l'autre, prenant des témoignages, faisant la même chose que M. Moore aujourd'hui. Personne ne s'est opposé à cela; personne n'a prétendu que la méthode était mauvaise, parce que précisément c'était celle qui avait été généralement suivie au sujet d'une révision du tarif jusqu'à ce que la présente commission

[M. McGibbon.]

consultative du tarif et des impôts fût nommée. Jusqu'à cette date les ministres de la couronne parcouraient tout le pays, assignant toute personne intéressée, de quelque milieu que ce soit, qui désirerait comparaître devant eux et rendre témoignage. Ces témoignages étaient pesés, et les ministres donnaient les conseils qu'ils croyaient à propos relativement à la révision du tarif. On s'est aperçu, cependant, que cette méthode n'était pas aussi satisfaisante qu'une enquête faite par des experts de semaine en semaine, de mois en mois, et d'année en année, c'est-à-dire une enquête du genre de celle faite par la présente commission consultative du tarif. Que l'on me permette de signaler aux honorables réputés, cependant, que cette commission consultative du tarif, par ses fonctions, n'enlève pas au Gouvernement ou à la Chambre le droit de traiter eux-mêmes la question du tarif. Mais que l'on me permette d'aller encore plus loin dans la direction de l'opposition et prendre le cas de mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion). Ce citoyen est membre du Parlement; il n'est pas seulement un candidat en perspective dans une élection future mais un ministre en perspective, si le parti conservateur revient jamais au pouvoir. Et dans le moment même, pendant qu'il siège comme membre du Parlement dans cette Chambre, il est membre d'une commission des liqueurs nommée par un gouvernement ami de mes honorables amis de la gauche.

L'hon. M. MANION: Puis-je poser une question au premier ministre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prévois la question de mon honorable ami et j'y répondrai pour lui. Le chef de l'opposition veut-il insinuer, en reprochant à M. Moore, que son collègue, qui est membre de la commission des liqueurs de l'Ontario, sera indûment influencé par le fait qu'il est également membre du Parlement et un candidat passé et en perspective?

L'hon. M. BENNETT: Voulez-vous la réponse?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas dire que l'honorable député serait influencé. Au contraire, je crois que mon honorable ami de Fort-William serait très juste, droit et honnête dans sa part d'administration des affaires de la commission.

Un MEMBRE: C'est là la différence.

Des VOIX: A l'ordre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais ce que j'ai dit de mon honorable ami de Fort-